



AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE

Le 24 août 2026 à 19 h

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-529 SUR LES USAGES CONDITIONNELS

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE GREFFIÈRE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE QUE :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 8 juillet 2026, le conseil municipal de la Ville de Rivière-Rouge a adopté le **premier projet de Règlement numéro 2026-529 sur les usages conditionnels**. Ce nouveau règlement a pour objet :

- De permettre le dépôt d'une demande visant à autoriser l'usage « résidence de tourisme » dans les zones RES-06 et VIL-16 et qui n'est pas autorisé dans la zone concernée au règlement de zonage en vigueur. Il permet au conseil municipal, après avoir obtenu l'avis du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement, d'évaluer l'opportunité d'autoriser cet usage au regard des critères d'évaluation énoncés audit règlement et d'assujettir cette autorisation aux conditions qu'il détermine.

Conséquemment à l'adoption de ce premier projet de règlement, une assemblée publique de consultation aura lieu le 24 août 2026 à 19 h, à la salle Sainte-Véronique située au 1841, boulevard Fernand-Lafontaine à Rivière-Rouge. Au cours de cette assemblée présidée par le maire, le premier projet de Règlement numéro 2026-529 sera expliqué et les personnes et organismes qui désirent s'exprimer seront entendus.

Il est également possible, pour toute personne, d'émettre des commentaires écrits à compter de la publication du présent avis public jusqu'au 31 août 2026 à 16 h 30 par courriel à l'adresse suivante : greffe@riviere-rouge.ca ou par la poste au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge QC J0T 1T0.

Ce premier projet de règlement peut être consulté les jours ouvrables de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h du lundi au jeudi et de 9 h à 12 h le vendredi au bureau du Service urbanisme et environnement de la Ville situé au 25, rue L'Annonciation Sud à Rivière-Rouge et sur le site Web de la Ville à l'adresse suivante : www.riviere-rouge.ca (sous l'onglet **Ville / Administration / Réglementation / Projets de règlement**).

Le premier projet de Règlement numéro 2026-529 sur les usages conditionnels contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire. Le secteur concerné par le projet consiste en les zones RES-06 (sur le boulevard Fernand-Lafontaine du 3750 au coin de la rue de l'école, une portion de la rue Bégin et rue Brun et du 4010 au 4785 chemin Tour du Lac Tibériade) et VIL-16 (le Lac Tibériade et du 795 au 3820 chemin du lac Tibériade). Une illustration du périmètre concerné peut être consultée à l'hôtel de ville situé au 25, rue L'Annonciation Sud.

Pour toute information, vous pouvez communiquer avec la directrice du Service urbanisme et environnement, Mme Carine Lachapelle, en composant le 819 275-2929 poste 422 ou par courriel à l'adresse suivante : carine.lachapelle@riviere-rouge.ca.

DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE CE 12^e JOUR D'AOÛT 2026

Catherine Denis-Sarrazin
Greffière et directrice générale adjointe